

Patrick FOUQUET & Béatrice DOMINICI Corinne FOUQUET-ANTONIOTTI Martine MASSONI-LIEUTAUD

NOTAIRES ASSOCIÉS

SOCIETE TITULAIRE D'UN OFFICE NOTARIAL

Notaires Assistants : Angèle MARIOTTI Alda SOARES Lara VILLANOVA

Jean-Laurent FOUQUET

CONSEIL REGIONAL

Envoi par courrier et par mail : cr.ajaccio@notaires.fr

Ville de Pietrabugno , le 11 Février 2020

VINCENTI DESIRE VIRGINIE 1003361 /CF /AR

Madame, Monsieur,

Conformément au Décret n° 2017-1802 du 28 Décembre 2017 relatif à l'acte de notoriété portant sur un immeuble situé en Corse, je vous prie de trouver sous le présent pli un extrait de l'acte de notoriété visé en référence à faire paraître sur votre site internet pendant une durée de cinq ans.

Je vous remercie de bien vouloir me retourner le récépissé "d'avis de parution" joint à la présente, daté et signé.

Vous voudrez bien également me communiquer les éventuels frais afférents à cette publication.

Dans cette attente,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Po Maître Corinne FOUQUET-ANTONIOTTI

Melle Aude RAFFAELLI

SCP P.FOUQUET - B. DOMINICI
C. FOUQUET-ANTONIOTH
M. MASSONI-LIEUTAUD
NOTAIRES ASSOCIES
Immeuble Le Viapoiéon - TOGA
BP 52
20416 VILLE DIPIERRABUGNO

Immeuble Le NAPOLEON- Quartier de Toga- BP 52 20416 VILLE DE PIETRABUGNO

TELEPHONE: 04.95.31.13.57-TELECOPIE: 04.95.32.38.21

e-mail: dominici.fouquet@notaires.fr

Etude fermée le samedi

Membre d'une association agréée. Le règlement des honoraires par chèque est accepté

Commune de STAZZONA (Haute-Corse)

S.C.P. FOUQUET-DOMINICI-FOUQUET ANTONIOTTI, et MASSONI LIEUTAUD, Notaires associés, 20416 VILLE DE PIETRABUGNO, Immeuble le Napoléon, BP 52

AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Aux termes d'un acte reçu par Maître Corinne FOUQUET-ANTONIOTTI, Notaire susnommé, le 11 février 2020, il a été constaté la qualité de propriétaire de Monsieur Pascal VINCENTI, demeurant à BOURGES(18000), 2 Avenue de Lattre de Tassigny, né à TROYES (Aube), le 4 Septembre 1963, des biens ci-après désignés :

Une parcelle de terre cadastrée : section A n° 85, lieudit Piane pour une contenance de 51 centiares.

La possession de ces biens a eu lieu de façon paisible, publique, continue et non équivoque, depuis plus de trente ans, et réunissant ainsi les conditions prévues par les articles 2261 et 2272 du code civil (ex.2229).

L'acte fait foi de la possession sauf preuve contraire. Il ne peut être contesté que dans un délai de cinq ans à compter de sa dernière publication par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière.

RECEPISSE D'AVIS DE PUBLICATION SUR SITE INTERNET- CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Récépissé d'avis de publication de titre de propriété des biens ci-après désignés, au profit Monsieur Pascal VINCENTI, demeurant à BOURGES(18000), 2 Avenue de Lattre de Tassigny, né à TROYES (Aube), le 4 Septembre 1963, des biens ci-après désignés :

Une parcelle de terre cadastrée : section A n° 85, lieudit Piane pour une contenance de 51 centiares.

Je soussigné Monsieur le Préfet de la Haute Corse donne acte à Maître Corinne FOUQUET-ANTONIOTTI, Notaire associé à VILLE DE PIETRABUGNO (Haute Corse) Immeuble le Napoléon, Toga, de la publication sur le site internet de la préfecture de l'avis de création de titre de propriété.

Ledit avis publié le